



au plus près de chacun

TOUT EST CLAIR ENTRE NOUS

CONDITIONS TARIFAIRES POUR LES PARTICULIERS

Document d'informations tarifaires en vigueur
à partir du 1^{er} janvier 2025.



DE NOUS À VOUS

Pour vous aider à gérer au mieux votre compte, vous trouverez dans ces Conditions tarifaires le prix de vos opérations et services les plus courants. Ces Conditions tarifaires font partie de votre convention de compte et prennent effet au 1^{er} janvier 2025.

Vous pouvez retrouver cette brochure sur notre site Internet et dans nos Caisses locales. Bien entendu, votre conseiller se tient à votre disposition pour vous éclairer ou vous apporter un conseil personnalisé.



SOMMAIRE

	EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	p.4
	OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	p.5
	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture, transformation, clôture Relevés de compte Tenue de compte Services en agence	
	BANQUE À DISTANCE	p.8
	<ul style="list-style-type: none"> Abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (ou par e-mail) Espaces sécurisés pour vos documents	
	VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	p.9
	<ul style="list-style-type: none"> Cartes Virements Prélèvements / TIPSEPA Chèques	
	LES OFFRES GROUPEES DE SERVICES	p.17
	<ul style="list-style-type: none"> Offre standard Offre jeunes Options pour personnaliser votre offre Offre Budg'Équilibre	
	EN CAS D'IRRÉGULARITÉS ET D'INCIDENTS	p.20
	<ul style="list-style-type: none"> Commission d'intervention Opérations particulières Incidents de paiement	
	DÉCOUVERT ET CRÉDITS	p.22
	<ul style="list-style-type: none"> Découvert Crédits à la consommation Crédits immobiliers Opérations particulières Garanties crédits Cautions bancaires	
	ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	p.24
	<ul style="list-style-type: none"> Épargne bancaire Placements financiers	
	FRAIS DE SUCCESSION	p.30
	ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	p.30
	<ul style="list-style-type: none"> Assurances liées à vos moyens de paiement Protection juridique	
	GLOSSAIRE DES SERVICES LIÉS À VOTRE COMPTE	p.31
	RÉSOLUDRE UN LITIGE ÉTAPE PAR ÉTAPE	p.32



EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

LISTE NATIONALE DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT

■ BON À SAVOIR

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES		PRIX EN EUROS	
Abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)		GRATUIT	(hors coûts de communication ou de fourniture d'accès à Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS		0,30 €	par alerte reçue (plafond de 3 € par mois)
Tenue de compte		2,99 €	par mois (soit pour information 35,88 € par an)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)		3,80 €	par mois (soit pour information 45,60 € par an)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)		4,45 €	par mois (soit pour information 53,40 € par an)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		2,37 €	par mois (soit pour information 28,44 € par an)
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Avec votre carte CB MasterCard® Standard ou CB Visa Classic	1 €	par retrait (à partir du 4 ^e retrait dans le mois, ou du 5 ^e si vous détenez l'une des offres groupées de services)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (PréviSecur)		29 €	par an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	En agence : par virement	4,40 €	par virement
	Par l'Internet : par virement	GRATUIT	
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)		GRATUIT	Frais par paiement d'un prélèvement
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)		GRATUIT	Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement
Commission d'intervention		8 €	par opération (avec un plafond de 80 € par mois)

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard de tarifs.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture de compte	GRATUIT
Droit au compte (ouverture sur demande de la Banque de France)	
<ul style="list-style-type: none"> Le Service Bancaire de Base est une offre qui inclut l'ouverture de votre compte, la tenue de compte ainsi que sa clôture, un changement d'adresse par an, vos relevés d'identité bancaire, la domiciliation de vos virements, l'envoi mensuel de votre relevé de compte, la réalisation de vos opérations de caisse, l'encaissement de vos chèques, de vos virements, de vos dépôts et vos retraits d'espèces en Caisse locale sans émission de chèque. Ce forfait comprend aussi vos prélèvements (frais de paiement d'un prélèvement SEPA), TIPSEPA ou vos émissions de virements (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent) en Caisse locale ou par les services de Banque à Distance. Ce forfait contient également l'abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.), la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) ainsi que les frais d'émission de deux chèques de banque par mois. 	GRATUIT
Commission d'intervention*	4 €/opération (plafond de 20 €/mois)
<p>Pour les clients bénéficiant du droit au compte, les frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement de compte suivants sont soumis à un plafond global :</p> <ul style="list-style-type: none"> commissions d'intervention* ; frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ; frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ; forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ; frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ; frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ; frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction pour le client d'émettre des chèques ; frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ; frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. 	Plafond global de 25 €/mois
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Délivrance d'une liste des opérations automatiques et récurrentes	GRATUIT
Frais de désolidarisation de compte joint (sauf en cas de décès)	34,32 €
Clôture de compte	GRATUIT

* Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

BON À SAVOIR

Envie de changer de banque ? C'est simple, facile et gratuit. Vous ouvrez un compte et si vous l'acceptez, nous nous occupons du rapatriement de : vos prélèvements réguliers, vos chèques non débités, virements réguliers et permanents. Pour en savoir plus, flashez le Qrcode.



RELEVÉS DE COMPTE

Vos relevés	Électronique via notre site Internet	Papier
1 fois par mois	GRATUIT ■	GRATUIT ■
2 fois par mois	GRATUIT	1,45 € par relevé à partir du 2 ^e dans le mois
1 fois par semaine		
1 fois par jour		
Avis de crédit	1,09 €/avis	Frais d'expédition à domicile

■ BONNE PRATIQUE

Privilégier les relevés de compte électroniques, c'est diminuer l'utilisation du papier et adopter une démarche plus respectueuse de l'environnement.

TENUE DE COMPTE

Tenue de compte	2,99 €/mois ■
-----------------	---------------

Les avantages - de 26 ans

La réduction de vos frais de tenue de compte est de 50 %.

Frais de tenue de compte inactif (même tarif appliqué sur les livrets ordinaires)* <i>* Après 12 mois d'inactivité pour votre compte ou 5 ans pour vos livrets.</i>	2,50 €/mois plafonnés à 30 € par an et par compte
Délivrance de RIB ou d'IBAN	GRATUIT

SERVICES EN AGENCE

Nous mettons à votre disposition dans nos Caisses locales :

de Crédit Mutuel de Bretagne	Le retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	GRATUIT
	La remise de chèque(s)	
	Le paiement d'un chèque	
	Le change de vos devises	cours majoré de 3 % 3 €
	<ul style="list-style-type: none"> L'achat et la vente de vos billets Si votre commande de billets est inférieure à 100 € ou si le rachat (cession) de vos billets est inférieur à 50 € 	
<ul style="list-style-type: none"> La vente de vos chèques de voyage (si vos chèques sont en euros, la vente est gratuite) 	cours de l'acheteur majoré de 1,25 %	

■ Prestation comprise dans les offres groupées de services.

de Crédit Mutuel
de Bretagne
ou du Sud-Ouest

Le retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

GRATUIT

■ Les frais liés aux services en agence

Frais de recherche de documents	Par document	13,58 €
	Si photocopie	+ 0,58 €/page
Frais de duplicata d'un document ou d'un relevé de compte	Réalisé en agence	8 €/document ou relevé
	Recherche archive	12,40 €/document ou relevé

■ Les frais de location de coffre-fort

De 0 à 10 dm ³	De 11 à 20 dm ³	De 21 à 30 dm ³	De 31 à 40 dm ³	De 41 à 60 dm ³	De 61 à 100 dm ³	Plus de 100 dm ³
79,20 €/an	115,50 €/an	148,50 €/an	165 €/an	209 €/an	264 €/an	341 €/an

Bilan patrimonial	Le diagnostic	510 €
	L'étude spécifique	270 €



BANQUE À DISTANCE

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, SMS, ETC.)

Frais d'utilisation des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	 Site Internet (cmb.fr)	GRATUIT 
	 Site Mobile (mon.cmb.fr) et applications (CMB, CMB Paiements Mobile)	GRATUIT 
	 Téléphone : 09 74 75 10 11 (coût d'un appel local depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel selon opérateur)	GRATUIT 

ABONNEMENT À DES PRODUITS OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (OU PAR E-MAIL OU PAR NOTIFICATION)

■ Alerte par SMS Alerte sur la situation de votre compte par SMS	0,30 €/alerte (plafond de 3 €/mois)
■ Alerte par e-mail et notification alerte solde bas, alerte dépenses et versements, alerte solde haut, alerte info solde	GRATUIT

En un
CLIN
d'œil

Pour une gestion plus sereine de votre budget au quotidien, pensez à activer ces alertes dans votre espace privé.

- L'alerte solde bas : vous informe quand le solde de votre compte passe en dessous du seuil que vous avez paramétré ;
- L'alerte dépenses et versements : vous informe quand un prélèvement ou un virement passe sur votre compte ;
- L'alerte solde haut : vous informe lorsque le solde de votre compte est supérieur au montant que vous avez enregistré ;
- L'alerte info solde : vous informe du solde de votre compte quand vous en avez besoin. C'est vous qui choisissez les jours et la tranche horaire que vous souhaitez pour recevoir cette information.

Envie d'en savoir plus sur notre service de gestion de budget ? Flashez le Qrcode.



Les avantages - de 26 ans

L'alerte sur la situation de votre compte par SMS est à 0,25 € par alerte (plafond de 3 €/mois).

■ Relevé sur l'encours de votre compte

2 fois par semaine	2,70 €/mois
1 fois par jour	5,40 €/mois

ESPACES SÉCURISÉS POUR VOS DOCUMENTS

Les documents déposés dans votre espace sécurisé Digiposte jusqu'à 5 Gigaoctets. <i>L'espace sécurisé Digiposte est une solution externe à la Banque fournie par La Poste.</i>	GRATUIT	
Frais de location de votre espace sécurisé sur cmb.fr	Pour les documents liés à votre compte	GRATUIT
	Pour vos autres documents : Le Gigaoctet (Go) (maximum : 4 Go) (Arrêt de commercialisation)	1 €/mois soit 12 €/an

Les avantages
- de **26 ans**

La réduction sur la location de votre espace sécurisé pour stocker vos documents est de 50%.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

FOURNITURE D'UNE CARTE	De retrait*	Prépayée*
Libre Service Bancaire (Arrêt de commercialisation)	1,85 €/mois 22,20 €/an	-
CB Cirrus	0,95 €/mois 11,40 €/an (pour les 12-17 ans) 1,85 €/mois 22,20 €/an (à partir de 18 ans)	-
Express	0,46 €/mois 5,52 €/an	-
MasterCard® rechargeable (12-17 ans)	-	1,53 €/mois 18,36 €/an

* Cotisations cartes annuelles ou mensuelles révisables (tarifs hors offres groupées de services). Le montant annuel est indiqué à titre d'information.

■ BON À SAVOIR

Si votre enfant a entre 12 et 17 ans, les cartes CB Cirrus ainsi que MasterCard® rechargeable sont gratuites la 1^{ère} année.

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT	(Carte de paiement internationale à débit immédiat)*	(Carte de paiement internationale à débit différé)*	(Carte de paiement à autorisation systématique) internationale*
MasterCard® à autorisation systématique ■	-	-	2,37 €/mois 28,44 €/an
MasterCard® à autorisation systématique majeurs protégés**	-	-	1,83 €/mois 21,96 €/an
CB MasterCard® Standard ou CB Visa Classic ■	3,80 €/mois 45,60 €/an	4,45 €/mois 53,40 €/an	
CB @ccess MasterCard® ■	4,51 €/mois 54,12 €/an	5,13 €/mois 61,56 €/an	

* Cotisations cartes annuelles ou mensuelles révisables (tarifs hors offres groupées de services). Le montant annuel est indiqué à titre d'information.

** Carte de paiement à autorisation systématique réservée exclusivement aux majeurs protégés.

■ Prestation comprise dans les offres groupées de services.

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT	(Carte de paiement internationale à débit immédiat)*	(Carte de paiement internationale à débit différé)*	(Carte de paiement à autorisation systématique) internationale*
CB Gold MasterCard® ou CB Visa Premier ■	12,30 €/mois 147,60 €/an	12,61 €/mois 151,32 €/an	
CB Platinum MasterCard® ■		20,50 €/mois 246 €/an	
CB World Elite MasterCard® ■		27,59 €/mois 331,08 €/an	

* Cotisations cartes annuelles ou mensuelles révisables (tarifs hors offres groupées de services). Le montant annuel est indiqué à titre d'information.

■ ET POUR ALLER PLUS LOIN ?

À partir de la seconde carte détenue sur un même compte, votre réduction est de 50% sur la moins chère des deux (hors offres groupées de services).

Envoi de la carte à domicile	Livraison Standard	GRATUIT
	Livraison Express*	8,50 €

* Uniquement pour les Entrées En Relation réalisées sur le site cmb.fr

■ Les services liés à votre carte

La sécurité de vos paiements sur Internet	Protection Internet	GRATUIT
	Virtualis	
	Apple Pay	
Le blocage géographique de votre carte	Géo-blocking / Géo-alertes	GRATUIT
Le paiement sans contact (sous réserve d'éligibilité du smartphone, de la montre connectée et de la carte.)	Cartes	GRATUIT
	Apple Pay	
	Garmin Pay	
	FitBit Pay	

En un
CLIN
d'œil

Grâce à l'application CMB, vous allez pouvoir, à tout moment, et en toute liberté, activer ou désactiver ces services et :

- Gérer facilement votre carte bancaire et notamment modifier son plafond.
- Voyager en toute sérénité avec le géoblocking pour bloquer ou débloquer votre carte en cas de perte à l'étranger ou le géolarting pour être informé dès qu'elle est utilisée pour toute transaction non sécurisée (hors Europe).
- Sécuriser vos paiements sur Internet avec Virtualis.

■ Les paramétrages liés à votre carte

Réédition de votre code confidentiel	8,25 €
Modification de votre plafond de carte	GRATUIT

■ Retraits d'espèces

FRAIS PAR RETRAIT D'ESPÈCES EN CAISSE LOCALE SANS ÉMISSION DE CHÈQUE			
AVEC VOTRE CARTE	Au Crédit Mutuel de Bretagne ou du Sud-Ouest	Dans une autre banque	
		En euro	En devise
MasterCard® rechargeable (12-17 ans)		GRATUIT	
MasterCard® à autorisation systématique, MasterCard® à autorisation systématique majeurs protégés**, CB Cirrus, CB MasterCard® Standard, CB @ccess MasterCard®, CB Visa Classic, CB Gold MasterCard® ou CB Visa Premier, MasterCard® Partn'Air	GRATUIT	5,45 €/retrait*	2,20% du montant du retrait + 5,50 €/retrait
CB Platinum MasterCard®			1,10% du montant du retrait + 2,75 €/retrait
CB World Elite MasterCard®		GRATUIT	

* Sous réserve que la banque dispose d'espèces au guichet.

AVEC VOTRE CARTE	FRAIS PAR RETRAIT D'ESPÈCES	
	(cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	(cas de retrait en devise à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)
MasterCard® rechargeable (12-17 ans)	GRATUIT	
MasterCard® à autorisation systématique	1 € par retrait	2,50% du montant du retrait + 3,10 €/retrait
MasterCard® à autorisation systématique majeurs protégés**	1 € par retrait à partir du 11 ^e retrait par mois	
CB Cirrus, CB MasterCard® Standard, CB @ccess MasterCard® ou CB Visa Classic	1 € par retrait à partir du 4 ^e retrait par mois 1 € par retrait à partir du 5 ^e retrait par mois si vous détenez l'une des offres groupées de services	
CB Gold MasterCard®, CB Visa Premier, MasterCard® Partn'Air	GRATUIT	
CB Platinum MasterCard®	GRATUIT	1,25% du montant du retrait + 1,55 €/retrait
CB World Elite MasterCard®	GRATUIT	

** Carte de paiement à autorisation systématique réservée exclusivement aux majeurs protégés

Les avantages - de 26 ans

Les frais de retraits d'espèces (cas de retrait en euro ou en devise à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) sont gratuits avec les cartes CB Gold MasterCard®, CB Visa Premier, CB Platinum MasterCard® et CB World Elite MasterCard®.

■ Paiements

FRAIS PAR PAIEMENT		
PAR CARTE (la carte est émise par la banque)	En euro	En devise
MasterCard® rechargeable (12-17 ans)	GRATUIT	
MasterCard® à autorisation systématique, MasterCard® à autorisation systématique majeurs protégés*, CB MasterCard® Standard, CB @ccess MasterCard®, CB Visa Classic, CB Gold MasterCard® ou CB Visa Premier, MasterCard® Partn'Air	GRATUIT	2,40% du montant du paiement + 0,35 €/paiement
CB Platinum MasterCard®		1,20% du montant du paiement + 0,17 €/paiement
CB World Elite MasterCard®		GRATUIT

* Carte de paiement à autorisation systématique réservée exclusivement aux majeurs protégés

Les avantages - de 26 ans

Les frais de paiement en euro et en devise sont gratuits avec les cartes CB Gold MasterCard®, CB Visa Premier, CB Platinum MasterCard® et CB World Elite MasterCard®.

▲ ATTENTION

Les opérations de retrait d'espèces et de paiement en devise (dans une autre monnaie que l'euro) peuvent donner lieu à des frais de change qui vous seront répercutés.

■ En cas d'incident de fonctionnement de votre carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque		GRATUIT
Frais d'opposition ou de blocage de la carte à votre initiative (perte, vol, détournement ou utilisation non autorisée de votre carte ou des données qui lui sont liées, redressement ou liquidation judiciaire du bénéficiaire)		GRATUIT
Frais de recherche sur vos opérations carte	Opération non-autorisée ou mal exécutée	GRATUIT
	Opération autorisée	29,50 €
Frais de refabrication de votre carte	Perdue, volée ou renouvelée avant échéance	11,95 €
	Défectueuse	GRATUIT

Les avantages - de 26 ans

La réduction sur la refabrication de votre carte est de 50%.

Frais de capture de votre carte

GRATUIT

VIREMENTS

■ À NOTER

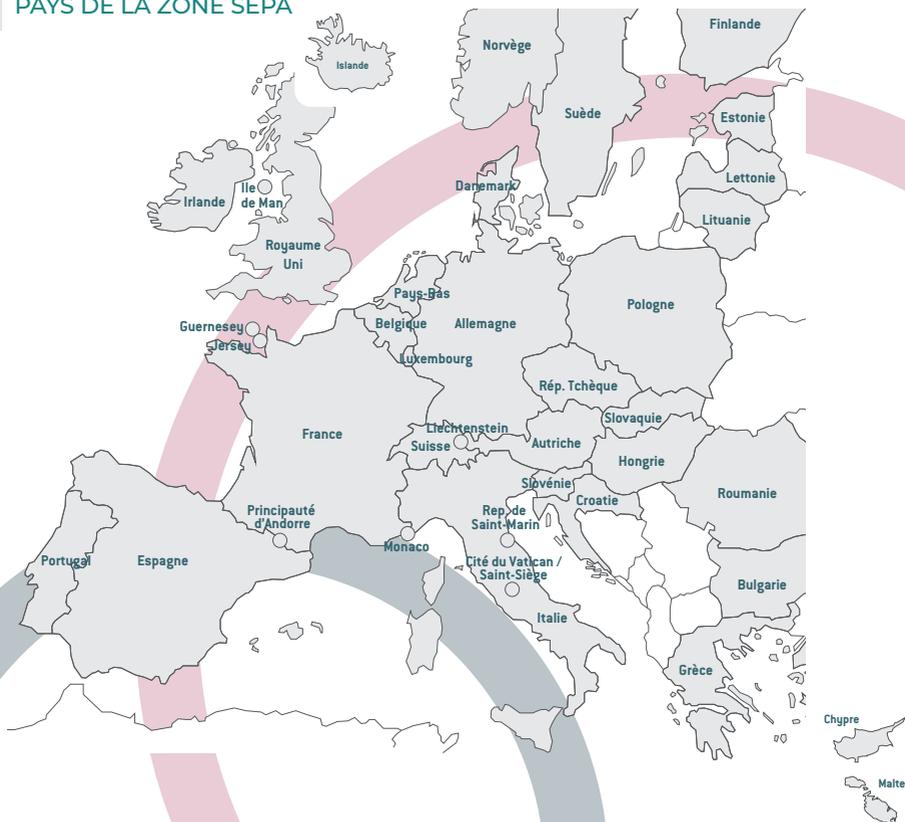
L'heure limite pour le calcul du délai d'exécution de vos virements :

- en euro, est fixée à 18 h (sauf virement urgent) ;
- dans une autre monnaie, varie en fonction de la devise ;
- vos virements instantanés en euro ne disposent pas d'heure limite pour le calcul du délai d'exécution de ceux-ci.

■ BON À SAVOIR

Le virement SEPA est un virement libellé en euro émis en frais partagés (mode Share) entre deux comptes de la zone SEPA.

PAYS DE LA ZONE SEPA



FRAIS PAR VIREMENT	Par les services de Banque à Distance ou sur un distributeur automatique	En agence
Emission d'un virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	GRATUIT	4,40 € (externes uniquement)
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) Frais par virement permanent	GRATUIT	1,60 € (externes uniquement)
Emission d'un virement non SEPA (cas d'un virement non SEPA occasionnel)	0,08 % avec un minimum de 20,40 €	0,10 % avec un minimum de 25,75 €
Emission d'un virement non SEPA (cas d'un virement non SEPA permanent) Frais par virement permanent	13,90 €	13,90 €

AUTRES FRAIS RELATIFS AUX VIREMENTS	Virements SEPA	Virements non SEPA
Frais supplémentaires par virement urgent	-	6,70 €
Réception d'un virement	GRATUIT	14,75 €
Demande de rappel de virement émis à votre initiative	15 €	-

SERVICES D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	Virements SEPA	Virements non SEPA
Frais par avis d'exécution d'un virement	5,55 € (uniquement dans le cas d'un abonnement)	5,55 €
Frais par avis de réception d'un virement	-	5,55 €
Frais par avis d'opération	-	2,35 €
Demande d'informations sur un virement*	15 €	-

* Sauf mesure préventive ou corrective de notre fait.

COMMISSIONS ADDITIVES (par opération)	Sur virements non SEPA	
	Émission d'un virement	Réception d'un virement
Commission de change	0,05 % avec un minimum de 15,70 €	
Tous frais au donneur d'ordre (mode «OUR»)	15,70 €	-
Frais par virement occasionnel incomplet	7,45 €	14,75 €

▲ ATTENTION

Vos virements non SEPA peuvent donner lieu à des frais supplémentaires facturés par les correspondants étrangers, qui vous seront ensuite répercutés.

PRÉLÈVEMENTS / TIPSEPA

Prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Frais d'opposition à une ou plusieurs échéances	GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) ou TIPSEPA (frais par paiement d'un TIPSEPA)	GRATUIT

CHÈQUES

Nous appliquons à vos remises de chèques une date de valeur d'un jour ouvrable *

* Jour permettant d'exécuter les échanges interbancaires.

Frais d'envoi de chéquier à domicile	En envoi simple	1,95 € ■
	En recommandé	6,60 €
Mise à disposition de chéquier en agence		GRATUIT
Frais d'envoi de chèque en ligne	En envoi simple	1,20 €
	En recommandé	5,25 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	Sur un chèque	15,70 €
	Sur plusieurs chèques	30,60 €
Frais d'avis de sort sur un chèque remis		GRATUIT

Les avantages - de 26 ans

Deux chèques en ligne en envoi simple sont offerts par an.

■ Votre émission de chèque(s) en euro à l'international

Frais par paiement d'un chèque hors de France (y compris pour les chèques de banque)	0,10 % du montant de votre chèque avec un minimum de 40,80 €	
Forfait de frais par chèque international rejeté pour défaut de provision	inférieur ou égal à 50 €	30 €
	supérieur à 50 €	49,50 €
Frais d'impayé lié à d'autres incidents	49,50 €/chèque	

■ Votre remise de chèque(s) à l'international (en devise ou en euro payables à l'étranger)

Frais d'encaissement immédiat	0,10 % du montant de votre chèque avec un minimum de 35,95 €	
Frais d'encaissement différé	0,10 % du montant de votre chèque avec un minimum de 43,35 €	
Forfait de frais par chèque international rejeté pour défaut de provision	inférieur ou égal à 50 €	30 €
	supérieur à 50 €	49,50 €
Frais d'impayé lié à d'autres incidents	49,50 €/chèque	
Commission de change	0,05 % du montant de votre chèque avec un minimum de 15,70 €	

■ Prestation comprise dans les offres groupées de services.

■ Votre émission de chèque(s) de banque

Frais d'émission d'un chèque de banque (débité avec une date de valeur à J-1)	En France en euro	15 €	
	Autres cas	Commission fixe : 41,80 € + variable : 0,10 % du montant de votre chèque avec un minimum de 25,75 €	+ 0,05 % du montant de votre chèque avec un minimum de 15,70 € en cas de change

▲ ATTENTION

Vos émissions et vos remises de chèques à l'international peuvent donner lieu à des frais supplémentaires, facturés par les correspondants étrangers, qui vous seront ensuite répercutés.



LES OFFRES GROUPEES DE SERVICES

OFFRE STANDARD

Cette offre vous permet de bénéficier de l'envoi d'un relevé mensuel, de l'abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) et comprend la tenue de compte.

Cette offre comprend également la fourniture d'une carte de débit et les frais d'envoi d'un chéquier à domicile en envoi simple.

La cotisation à une offre groupée de services de l'offre standard est mensuelle et varie selon la carte choisie :

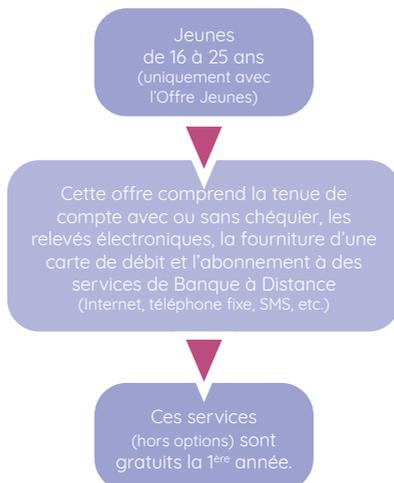
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT	(Carte de paiement internationale à débit immédiat)	(Carte de paiement internationale à débit différé)	(Carte de paiement à autorisation systématique) internationale
MasterCard® à autorisation systématique	-	-	5,03 €
CB MasterCard® Standard ou CB Visa Classic	6,51 €	7,03 €	-
CB @ccess MasterCard®	7,21 €	7,69 €	-
CB Gold MasterCard® ou CB Visa Premier	14,40 €	14,50 €	-
CB Platinum MasterCard®	21,50 €		-
CB World Elite MasterCard®	27,90 €		-

■ ET POUR ALLER PLUS LOIN ?

Passer à l'offre Duo : à partir de la 2^e offre standard détenue dans votre foyer (sauf offre jeunes et Budg'Équilibre), vous bénéficiez d'une réduction de 50 % sur la cotisation de la 2^e offre standard (options comprises) et des suivantes.

OFFRE JEUNES

La première année :



Ce n'est qu'à partir de la 2^{ème} année que votre cotisation mensuelle varie selon la carte que vous choisissez :

FOURNITURE D'UNE CARTE	de retrait	de débit		
		(Carte de paiement internationale à débit immédiat)	(Carte de paiement internationale à débit différé)	(Carte de paiement à autorisation systématique) internationale
CB Cirrus (uniquement avec l'Offre Jeunes)	2,17 €	-	-	-
MasterCard® à autorisation systématique	-	-	-	2,51 €
CB MasterCard® Standard ou CB Visa Classic	-	3,12 €	3,32 € (à partir de 18 ans)	-
CB @ccess MasterCard®	-	3,40 €	3,62 € (à partir de 18 ans)	-
à partir de 18 ans				
CB Gold MasterCard® ou CB Visa Premier	-	8,80 €	8,85 €	-
CB Platinum MasterCard®	-	11,13 €		-
CB World Elite MasterCard®	-	13,15 €		-

▲ ATTENTION

À partir du 26^{ème} anniversaire les tarifs de l'offre standard s'appliquent, c'est l'occasion de faire le point avec votre conseiller pour échanger sur vos nouveaux besoins ou projets, n'hésitez pas à prendre rendez-vous dans votre espace privé.

OPTIONS POUR PERSONNALISER VOTRE OFFRE

Ces options sont soumises à supplément mensuel.

		TARIF 16-25 ANS	TARIF STANDARD
Seconde carte		Demi-tarif sur la moins chère des 2	
Carte de retrait CB Cirrus (uniquement avec l'Offre Jeunes)		0,82 €	-
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	détenus au Crédit Mutuel de Bretagne (PréviSecur)	1,09 €	2,18 €
	détenus au Crédit Mutuel de Bretagne ou dans un autre établissement bancaire en France (PréviSecur Plus)	1,70 €	3,41 €
Option Quiétude		0,58 €	1,16 €
Relevés de compte papier	1 fois par mois	GRATUIT	
	autres périodicités	0,66 € par relevé à partir du 2 ^e dans le mois	1,32 € par relevé à partir du 2 ^e dans le mois
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS		2 alertes gratuites/mois (uniquement avec l'Offre Jeunes) 0,25 € à partir de la 3 ^e	0,30€/alerte (plafond de 3 € par mois)
Relevés par sms ou e-mail	2 fois par semaine	1,21 €	2,42 €
	1 fois par jour	2,42 €	4,85 €

		TARIF 18-25 ANS	TARIF STANDARD
Prévi-Découvert (Suravenir)		0,41 €	0,83 €
MasterCard® Crédit renouvelable Partn'Air		GRATUIT	
Protection Juridique formule Econom (Suravenir Assurances)		2,29 €	4,59 €
Autorisation de découvert	Jusqu'à 200 € de découvert	0 % (uniquement avec l'Offre Jeunes)	voir «DÉCOUVERTS ET CRÉDITS»
	Au-delà de 200 €	Le taux de découvert de l'offre standard s'applique	
	Frais de dossier	GRATUIT	
	Montant forfaitaire*	4,30 €	
Dépassement d'autorisation	Le taux de l'autorisation de découvert appliqué est celui de l'offre standard majoré de 3 points dans la limite du seuil de l'usure.		
	Montant forfaitaire*	4,30 €	

* Minimum appliqué si le montant des intérêts calculé sur un trimestre est inférieur à ce forfait.

■ À NOTER

Ces tarifs incluent la taxe d'assurance, qui reste susceptible d'évolution.

OFFRE BUDG'ÉQUILIBRE (offre spécifique sans chèqueier).

- Si vous traversez une période de fragilité financière**, nous pourrions mettre à votre disposition cette offre qui inclut la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique), la possibilité de réaliser des dépôts d'espèces ou des retraits d'espèces au distributeur automatique de billets (cas de retraits aux distributeurs automatiques du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest ou en Caisse locale), de faire par mois 4 virements (cas de virements SEPA occasionnels) dont un permanent. Cette offre vous permet aussi de payer par prélèvement et inclut l'émission de deux chèques de banque par mois ainsi que l'édition des relevés d'identité bancaire et d'effectuer un changement d'adresse par an.
- Sont également inclus l'ouverture de votre compte, la tenue de compte ainsi que sa clôture. En outre, pour vous aider dans le suivi de votre budget, l'offre inclut l'abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ainsi que l'abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.).

1 €/mois

Frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement de compte :

- commissions d'intervention* ;
- frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ;
- frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ;
- forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ;
- frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ;
- frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ;
- frais suite à la notification signalée par la Banque de France d'une interdiction pour le client d'émettre des chèques ;
- frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ;
- frais d'opposition (blocage) de la carte bancaire par la banque.

GRATUIT
(si vous bénéficiez de l'offre Budg'Équilibre)

Les frais sont plafonnés à 25 € / mois (si vous traversez une période de fragilité financière** et que vous ne bénéficiez pas de l'offre Budg'Équilibre)

** La situation de fragilité financière est déterminée selon les critères de l'article R312-4-3 du Code monétaire et financier.

EN CAS D'IRRÉGULARITÉS ET D'INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION*

* Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

8 €/opération
(plafond de
80 €/mois)

Les avantages - de 26 ans

Vos commissions d'intervention sont limitées à un plafond de 60 €/mois et ne s'appliquent qu'aux opérations égales ou supérieures à 1 €.

■ À NOTER

Au Crédit Mutuel de Bretagne, nous savons qu'un imprévu peut arriver. Aussi, nous vous remboursons une commission d'intervention d'un montant de 8 € par an et par compte. Le remboursement intervient de façon automatique le lendemain du passage de la commission d'intervention.

■ BONNE PRATIQUE

Pensez à activer l'alerte solde bas dans votre espace privé. Cette alerte vous informe en temps réel dès que votre solde passe sous le seuil que vous aurez défini. Pour en savoir plus sur notre service de gestion, scannez ce Qrcode.



OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais de retour pour pli non distribué (à partir du second courrier)	17,40 €
Frais de recherche pour mise à jour d'adresse	30 €
Frais par opposition à tiers détenteur ou Frais par saisie initiée par Commissaire de justice (frais par saisie-attribution, saisie conservatoire, saisie de valeurs mobilières)	84,99 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % du montant dû au Trésor Public avec un maximum de 84,99 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

Prélèvement, virement et TIPSEPA	Frais de non-exécution de prélèvement pour défaut de provision ou frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	Montant du paiement rejeté (plafonné à 20 € maximum)	
	Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ou frais de rejet de virement permanent pour défaut de provision		
	Frais de non-exécution ou de rejet de TIPSEPA pour défaut de provision		
Chèque	Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (tarif appliqué uniquement en cas de paiement du chèque ou d'au moins l'un d'entre eux)	14,20 €	
	Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	Inférieur ou égal à 50 €	30 €
		Supérieur à 50 €	50 €

■ À NOTER

Ce forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprend la lettre d'information préalable, la lettre d'injonction, la déclaration Banque de France, le blocage d'une provision, l'information mandataire et le certificat de non-paiement.

SI VOUS TRAVERSEZ UNE PÉRIODE DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE

Si vous traversez une période de fragilité financière* et que vous ne bénéficiez pas de l'offre Budg'Equilibre, l'ensemble des frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement de compte suivants sont plafonnés :

Commissions d'intervention	Les frais sont plafonnés à 25 € /mois
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	
Frais suite à la notification signalée par la Banque de France d'une interdiction pour le client d'émettre des chèques	
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	
Frais d'opposition (blocage) de la carte bancaire par la banque	

* La situation de fragilité financière est déterminée selon les critères de l'article R312-4-3 du Code monétaire et financier.



DÉCOUVERT ET CRÉDITS

Les taux appliqués sont précisés dans les Conditions Particulières de votre convention de compte ou de votre contrat de crédit.

Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) tient compte du taux débiteur et de tous les frais, commissions et accessoires qui conditionnent l'octroi du prêt.

▲ ATTENTION

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

DÉCOUVERT

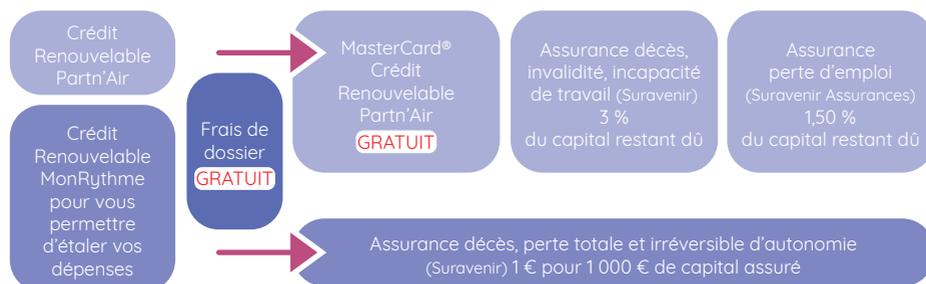
Si nous vous accordons un découvert :

Frais de dossier		8 €
Montant forfaitaire*		4,30 €
Prévi-Découvert (Suravenir)	Pour 1 seul adhérent	10,60 €/an
	Pour 2 adhérents	20 €/an
En cas de dépassement du montant du découvert autorisé, le taux appliqué est celui de votre découvert autorisé majoré de 3 points dans la limite du seuil de l'usure.		
En cas de situation débitrice du compte sans qu'un découvert ait été autorisé, le taux pris en compte pour le calcul des intérêts débiteurs est celui de l'usure.		
Montant forfaitaire*		4,30 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	En envoi simple	14,20 €
	En recommandé	19 €

* Minimum appliqué si le montant des intérêts calculé sur un trimestre est inférieur à ce forfait.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

■ Le crédit renouvelable



■ Le crédit amortissable

Frais de dossier	1 % du montant emprunté avec un minimum de 75 €
------------------	---

■ L'avance sur placement

Intérêts débiteurs	Taux indexé sur la moyenne mensuelle de l'Euribor à 3 mois (TI3M) +1,50 point
Frais de dossier	1 % du montant de la ligne accordée avec un minimum de 20 € et un maximum de 200 €

CRÉDITS IMMOBILIERS

	Prêt Épargne Logement, Prêt à Taux Zéro et Éco-prêt à Taux Zéro	GRATUIT
Frais de dossier	Prêt à l'Accession sociale	1 % du montant du prêt avec un maximum de 500 €
	Autres prêts	1 % du montant du prêt avec un minimum de 450 €

■ À NOTER

Les frais de dossier sont perçus lors de la 1^{ère} mise à disposition des fonds.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Duplicata de tableau d'amortissement	22,50 €
Désolidarisation du crédit* (sauf en cas de décès)	112 €
Modification de la date d'échéance	22 €
Changement de domiciliation	GRATUIT
Demande de décompte de remboursement anticipé (pour les offres émises avant le 01/07/16)	42,50 €
Demande de décompte de remboursement anticipé (pour les offres émises après le 01/07/16)	GRATUIT
Renégociation des conditions financières d'un crédit immobilier*	1 % du capital restant dû avec un minimum de 116 €
Modification du crédit immobilier donnant lieu à l'établissement d'un avenant* (sauf substitution d'assurance emprunteur gratuite)	1 % du capital restant dû avec un minimum de 116 €

* Sous réserve de l'accord du Prêteur.

GARANTIES CRÉDITS

Prise de garanties (hors garanties hypothécaires)	150 € minimum Au-delà, refacturation à l'euro/l'euro des frais avancés par la Banque (enregistrement, notification, frais postaux...).
Modification de garantie*	85 €
Mainlevée de garantie*	85 €

* Sous réserve de l'accord du Prêteur.

CAUTIONS BANCAIRES

Frais d'acte	32 €
Commission annuelle	1,90 % du montant accordé

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

■ BONNE PRATIQUE

Pensez à activer l'alerte solde haut dans votre espace privé, cela vous informera du solde que vous pourrez éventuellement épargner. Pour en savoir plus sur notre service de gestion, scannez ce Qrcode.



Frais par transfert interbancaire vers un établissement autre que le Crédit Mutuel de Bretagne ou du Sud-Ouest

CEL, PEL

126 €

▲ ATTENTION

En cas de transfert d'un Plan d'Épargne Populaire, une pénalité peut être appliquée selon votre contrat.

PLACEMENTS FINANCIERS

■ Vos ordres d'achat et de vente en bourse

(Les taux indiqués sont calculés sur le montant de l'ordre exécuté)	Sur les marchés UE et EEE*		Sur les marchés hors UE et EEE (uniquement en Caisse locale)
	Par votre Caisse locale	Par nos services de Banque à Distance	
Frais fixes de prise d'ordre de bourse	GRATUIT	-	4,75 €
Frais variables de prise d'ordre de bourse	1,20%**	0,50%**	1,50% avec un minimum de 48 €
Pour bons de souscription	GRATUIT		
Introduction-privatisation	GRATUIT		
Ordre avec service de règlement et de livraison différés (SRLD)	Commission de règlement différé	0,40%	-
	Commission de prorogation sur ordre	0,60% avec un minimum de 9 €	-
Frais pour ordre tombé ou annulé	GRATUIT		GRATUIT

* Espace Économique Européen.

** Dans le cadre d'un PEA : plafonnés à 0,5% du montant de l'opération si réalisée par voie dématérialisée ou 1,2% si réalisée par tout autre moyen.

■ À NOTER

Les dates de valeur appliquées sont les suivantes :

- achat au comptant : J ;
- vente au comptant : J+2 ouvrés ;
- Service de Règlement et de Livraison Différés (SRLD) : dernier jour ouvré du mois ;

Pour les ordres sur les marchés étrangers, des frais d'intermédiaires pourront aussi s'appliquer.

■ L'offre publique d'achat

(taux calculé sur le montant de l'ordre exécuté)

1% avec un minimum de 8,55 € et un maximum de 24,75 €

■ Les frais sur Organismes de Placement Collectif (OPC*)

* Les OPC regroupent les OPC en Valeurs Mobilières (OPCVM) et les Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA).

		PARTENAIRES		NON-PARTENAIRES	
		OPCVM dont les Fonds à formule	FIA (dont FIP, FCPI, SCPI)*	OPCVM	FIA
Frais de souscription	Forfait	GRATUIT		GRATUIT	
	Frais d'entrée	0 à 2 % (hors droits acquis à l'OPC)	Les frais d'entrée et les frais de sortie varient selon le placement.		
Frais de sortie			Le Document d'Informations Clés (DIC) ou (DICI) précise le taux qui s'applique.		

* FIP : Fonds d'Investissement de Proximité, FCPI : Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, SCPI : Société Civile de Placement Immobilier.

■ Le service de Conseil en Investissement Financier (Valeurs Conseillées)

Recommandation personnalisée	GRATUIT
Revue annuelle d'adéquation	GRATUIT

▲ ATTENTION

La tarification des Valeurs Partenaires s'applique aux Valeurs Conseillées.

■ Les commissions perçues par la Banque sur les Valeurs Partenaires

Au titre des services d'investissement (hors Service de gestion déléguée), les sociétés qui gèrent les OPC⁽¹⁾ que nous commercialisons peuvent nous rétrocéder, sous forme de commissions, de façon :

- ponctuelle : tout ou partie des frais d'entrée que vous acquittez lors de l'achat de l'OPC ;
- récurrente : une partie des frais de gestion.

OPCVM, FCPI, FIP	TAUX DE RÉTROCESSION ⁽²⁾ ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2023 (calculés sur les encours)	
	Les plus bas	Les plus hauts
Classification AMF		
Actions françaises	0,78%	1,20%
Actions de pays de la zone Euro	0,50%	1,02%
Actions des pays de l'Union européenne	0,63%	1,20%
Actions internationales	0,09%	1,00%
Obligations et autres titres de créance libellés en euro	0,02%	0,70%
Obligations et autres titres de créance internationaux	0,38%	0,38%
Monétaires	0,16%	0,16%
Monétaires court terme	0,08%	0,08%
Fonds à formule	0,09%	1,78%
Autres	0,10%	1,10%

OPCVM, FCPI, FIP	TAUX DE RÉTROCESSION ⁽²⁾ ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2023 (calculés sur les encours)	
Autres fonds	Les plus bas	Les plus hauts
Fonds de capital investissement (FIP, FCPI, FCPR)	0,65%	1,44%
Fonds étrangers	0,42%	1,10%
Commission initiale au 1 ^{er} SEPTEMBRE 2023 (calculée sur le montant souscrit)		
	La plus basse	La plus haute
SCPI ⁽³⁾	6%	7%
GFI (Groupement Forestier d'Investissement)	5%	

Une estimation de ces commissions vous est présentée avant chaque opération. À votre demande, nous vous transmettrons le détail des commissions en vigueur.

(1) Organismes de Placement Collectif.

(2) Rétrocession de tout ou partie des frais d'entrée que vous acquittez lors de l'achat de l'OPC.

(3) Société Civile de Placement Immobilier.

■ Les commissions de distribution sur les titres de créance

Lors d'offres au public non exemptées de prospectus de titres de créance, les émetteurs peuvent nous verser des commissions en rémunération de la distribution des titres. Le montant de ces commissions est indiqué dans le documentation juridique et commerciale des titres.

■ Le service de gestion déléguée*

* Les frais de gestion sont perçus mensuellement sur la base de la valorisation des portefeuilles gérés (titres et compte espèces associé) au dernier jour ouvré du mois.

INFÉRIEURE À 50 000 €	DE 50 000 € À MOINS DE 100 000 €	À PARTIR DE 100 000 €
1%/an	0,85%/an	0,60%/an
Frais pour ordre de bourse pour les profils Offensif Actions et Dynamique Actions (taux calculé sur le montant de l'ordre exécuté)		0,65 %

■ À NOTER

Selon l'OPC, une commission de mouvement peut être perçue par la société de gestion en plus des frais du service de gestion déléguée.



■ Les droits de garde*

* Ces droits de garde s'appliquent aussi dans le cadre de la gestion sous mandat (service de gestion déléguée).

Frais fixes par compte	PEA	GRATUIT
	Compte de titres	31,50 €
Tarification par ligne (sauf OPC Partenaires)		
Frais fixes		4,50 €
Facturation proportionnelle sur conservation (taux calculés sur les encours)	des titres	0,30%
	des métaux précieux	0,71%

Ces frais sont plafonnés par an et par client à 340 €.

Les avantages - de 26 ans

Si votre portefeuille est inférieur à 10 000 €,
les droits de garde sont gratuits.

■ À NOTER

La liste des Valeurs Partenaires et des Valeurs Conseillées est disponible sur le site cmb.fr dans votre espace privé.

Les droits de garde sont prélevés en juillet au titre de l'année en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au 30 juin de l'année en cours. Ils sont acquis à votre Caisse locale pour toute année commencée.

■ Simulation des coûts et frais (Information MIFID 2*)

Hypothèses de calcul pour un investissement de 10 000 € en compte de titres :

	Montant brut investi	Frais de prise d'ordre de bourse** / Frais d'entrée	Frais courants	Rétrocessions perçues par la banque	Droits de garde par ligne
1 ordre Actions (nouvelle valeur en portefeuille) sur nos services de Banque à Distance	2 000 €	0,50%	Non concerné	Non concerné	Frais fixes : 4,50 € Facturation proportionnelle : 0,30 %
OPC obligataire (OPC Partenaire)	2 000 €	1%	0,96%	0,50%	Non concerné
Fonds à formule (Valeur Conseillée) durée de placement recommandée de 8 ans	6 000 €	2%	2,50%	1,25%	Non concerné

* Directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et ses textes d'application.

** Dans le cadre d'un PEA : plafonnés à 0,5% du montant de l'opération si réalisée par voie dématérialisée ou 1,2% si réalisée par tout autre moyen.

Coûts et frais maximum au titre d'une année <i>(hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables)</i>	Ponctuels		Récurrents	
Frais fixes de prise d'ordre de bourse / Forfait de souscription OPC	-	-	-	-
Frais variables de prise d'ordre de bourse	10 €	0,50%	-	-
Frais d'entrée (perçus par la banque)	140 €	1,75%	-	-
Frais du service de conseil	-	-	-	-
Droits de garde - frais fixes par compte	-	-	31,50 €**	0,32%
Droits de garde - tarification par ligne	-	-	10,50 €	0,53%
<i>Rétrocessions perçues par la banque*</i>	-	-	85 €	1,06%
Coûts et frais liés au service	150 €	1,50%	42 €	0,42%
Frais courants (inclus dans la valeur liquidative)	-	-	169,20 €	1,69%
Coûts et frais liés à l'instrument	-	-	169,20 €	1,69%
Total	150 €	1,50%	211,20 €	2,11%

* Inklus dans les frais courants des instruments.

** Uniquement s'il s'agit d'un Compte Titre Ordinaire (CTO), si PEA : Gratuit

Les coûts et frais sont identiques que l'opération soit réalisée dans le cadre d'un conseil en investissement financier ou du service de réception transmission d'ordres. Une estimation des coûts et frais vous est fournie avant chaque opération.

Illustration de l'effet cumulé des coûts sur le rendement :

Durée de détention	Coûts et frais cumulés en montant	Coûts et frais annualisés en %
8 ans	1 839,60 €	2,30 %

L'effet cumulé sur le rendement est calculé sur une hypothèse de détention du compte et de ces supports pendant 8 ans, sans autre opération. Le coût annualisé présenté est le ratio entre, d'une part les coûts et frais cumulés rapportés à la durée de placement et d'autre part le montant brut investi.

■ Les nouvelles parts sociales B du Crédit Mutuel de Bretagne

■ À NOTER

Avec les nouvelles parts sociales B, vous n'avez aucuns frais :

- de souscription ;
- de gestion ;
- de droits de garde ;
- de facturation proportionnelle.

■ Les relevés et demandes spécifiques aux Instruments Financiers

Frais de relevé de portefeuille	GRATUIT
Frais de relevé d'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)	68,25 €

■ À NOTER

Sur demande, nous pouvons également vous fournir le relevé de l'historique des titres cédés.

Récupération de l'impôt étranger	130 €
----------------------------------	-------

■ La gestion des titres non cotés

Inscription et cession des titres non cotés	1,20 % avec un maximum de 450 €
---	---------------------------------

■ Les transferts interbancaires vers un établissement autre que le Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest

Frais de transfert compte de titres	130 €
Frais fixe par ligne PEA*	15 € par ligne transférée (pour les titres admis aux négociations) 50 € par ligne transférée (pour les titres non admis aux négociations)

* Dans la limite d'un plafond de 150 €.

■ Les transactions sur or*

Commission perçue par type de ligne.**

* sous réserve de disponibilité du service auprès de votre Caisse locale.

** Le type de ligne correspond à 1 ligne par pièce différente ou par état des pièces.

	Or
Achat ou vente (taux calculés sur le montant de l'ordre exécuté)	1,75 % avec un minimum de 35 € + taxes fiscales en vigueur selon le régime d'imposition choisi (forfaitaire ou plus-value)
Sac scellé	8,50 €
Frais de refonte (vente de lingots sans certificat)	91,47 €
Frais d'acheminement (si retour des pièces non conformes ou cours non atteint)	65,78 €



FRAIS DE SUCCESSION

Frais d'ouverture de succession*	Avoirs compris entre 0 et 6 000 €	GRATUIT
	Avoirs supérieurs à 6 000 €	1% du montant total des encours avec un maximum de 1 000 €
Frais de succession en déshérence		30 €/an

* Exclusion des frais de succession pour les mineurs.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

ASSURANCES LIÉES À VOS MOYENS DE PAIEMENT

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Suravenir Assurances)	Détenus au Crédit Mutuel de Bretagne (PréviSecur)	29 €/an
	Détenus au Crédit Mutuel de Bretagne ou dans un autre établissement bancaire en France (PréviSecur Plus)	45,50 €/an

PROTECTION JURIDIQUE

Protection Juridique (Suravenir Assurances)	Formule Econom	68,70 €/an
---	----------------	------------

■ À NOTER

Ces tarifs incluent la taxe d'assurance, qui reste susceptible d'évolution.

Les avantages
- de **26 ans**

▶ Votre cotisation annuelle est réduite de 50 %.



GLOSSAIRE DES SERVICES LIÉS À VOTRE COMPTE

LISTE DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT :

- 1° Abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (Internet, téléphone...) pour réaliser à distance - tout ou partie - des opérations sur le compte bancaire.
- 2° Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.
- 3° Tenue de compte : l'établissement tient le compte du client.
- 4° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- 5° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- 6° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.
- 7° Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) : le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.
- 8° Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.
- 9° Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.
- 10° Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.
- 11° Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.
- 12° Commission d'intervention : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

■ ET POUR ALLER PLUS LOIN ?

Les glossaires des principaux termes avec les abréviations utilisées sur vos relevés de compte sont disponibles sur notre site Internet. Pour en savoir plus scannez le QRcode.



RÉSOLVRE UN LITIGE ÉTAPE PAR ÉTAPE

Si vous souhaitez formuler une réclamation, vous pouvez contacter votre Caisse locale, par tout moyen.

À compter de l'envoi de votre réclamation et conformément à la réglementation en vigueur, nous nous engageons à en accuser réception dans un délai maximal de 10 jours ouvrables, sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai. Vous pouvez également vous adresser au Service Relations Clientèle par courriel : relations.clientele@cmb.fr ou encore par l'accès « Réclamations » sous l'onglet « Nous contacter » sur notre site Internet cmb.fr ; par courrier au Crédit Mutuel de Bretagne - Service Relations Clientèle - 29808 Brest Cedex 09.

Suite à une réclamation formulée par oral ou messagerie instantanée, si vous estimez qu'il ne vous a pas été donné immédiatement entière satisfaction, nous vous invitons à la formaliser par un support écrit durable.

Si votre difficulté ou réclamation porte sur un contrat Suravenir Assurances (hors souscription) ou un sinistre, vous pouvez vous adresser à votre conseiller ou par courrier au Service Relations clientèle de Suravenir Assurances, 44931 Nantes Cedex 9 ou encore par courriel : relationsclientele@suravenir-assurances.fr.

Les réponses que nous formulerons par écrit pourront être au format papier ou électronique.

Vous pouvez saisir le médiateur compétent en tout état de cause deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou service auprès duquel vous l'avez formulée, que vous ayez reçu ou non une réponse :

- **Pour le domaine bancaire et/ou la commercialisation des contrats d'assurance distribués par votre Caisse de Crédit Mutuel** : Le Médiateur auprès du Crédit Mutuel de Bretagne - 29808 Brest Cedex 09 ou directement en complétant le formulaire à votre disposition sur le site : lemediateur.creditmutuelarkea.fr ;
- **Pour votre épargne financière** : Le médiateur de l'Autorité des marchés financiers de préférence par formulaire électronique sur le site Internet de l'AMF, <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2 ;
- **Pour l'exécution d'un contrat d'assurance** : Le Médiateur de l'Assurance : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou en saisissant directement votre demande sur www.mediation-assurance.org ;
- **Pour toute difficulté, réclamation portant sur une opération ou un contrat réalisé en ligne**, vous pouvez également trouver une solution de règlement à votre problème en recourant à la plateforme Européenne de règlement en ligne des litiges (<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main>).



Vous pouvez lui soumettre gratuitement tout litige entrant dans le champ de sa compétence, tel que précisé dans la Charte de médiation le concernant.

La Charte de médiation du Crédit Mutuel de Bretagne est disponible sur notre site cmb.fr, sur le site lemediateur.creditmutuelarkea.fr et dans chaque Caisse locale de Crédit Mutuel de Bretagne sur simple demande, et celle du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le site amf-france.org.

QUELS DÉLAIS DE TRAITEMENT ?

Votre demande concerne :

Votre compte de paiement (hors découvert et assurance) ?

Vos services de paiement (hors chèques) ?

Nous vous répondons dans **un délai maximal de 15 jours**.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, ce délai pourrait être porté à 35 jours.

Un autre sujet ?

Nous vous répondons dans **un délai maximal de 2 mois**.

Un contrat Suravenir Assurances ou un sinistre ?

Vous pouvez vous adresser tout d'abord à votre conseiller et

par la suite par courrier au Service Clientèle de Suravenir Assurances :

Service Relations Clientèle - Suravenir Assurances - 44931 Nantes Cedex 9.

Certains des produits ou services distribués par le Crédit Mutuel de Bretagne sont souscrits auprès des sociétés suivantes ou développés par elles :

SURAVENIR

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. Société mixte régie par le Code des Assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taibout, 75436 Paris Cedex 9). Siège social : 232 rue du Général Paulet - 29200 Brest.

SURAVENIR ASSURANCES

SA à Conseil d'Administration au capital entièrement libéré de 38 265 920 €. Entreprise régie par le Code des Assurances, soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taibout, 75436 Paris Cedex 9). Siège social : 2 rue Vasco de Gama, Saint-Herblain, 44931 Nantes Cedex 9. RCS Nantes 343 142 659. Code NAF : 6512 Z.

LA POSTE

SA au capital de 3 800 000 000 €. 356 000 000 RCS Paris. Siège social : 9 rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris avec laquelle la Banque a conclu un accord de partenariat.

GARMIN

Garmin International, Inc. 1200 E. 151st St.Olothe, KS 66062-3426 U S A.

MASTERCARD

Mastercard Europe SA au capital de 61 500€, 198/A Chaussée de Tervuren, 1410 Waterloo, Belgique, RPR 0448038446.

VISA

Visa France, 21 boulevard de la Madeleine, 75038 Paris. RCS Paris 509 930 639.

CB

GIE CB, 151 bis, rue Saint Honoré, 75001 Paris. RCS Paris 331 302 794.

FITBIT

Fitbit International Limited, 76 Baggot St Lowe, Dublin, Irlande.

APPLE

Apple Distribution International, Holly Hill Industrial Estate, Cork, Irlande.

EPI Company

EPI Company, SE au capital de 328 905 937,50 €, Lignestraat 13, 1000 Bruxelles, Belgique, RPR 0755811726.

PAYLEAD

Paylead, SAS au capital de 25 083 €, 24 avenue du Maréchal Foch, 33000 Bordeaux. RCS Bordeaux 821 725 579.



Vous avez des questions, par exemple sur le fonctionnement d'un découvert ou sur les frais de commission d'intervention ?

Rendez-vous sur FAQ en scannant le QRcode.





au plus près de chacun

Crédit Mutuel Arkéa - S.A. coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances.
1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon. Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585.
10/2024



Crédit Mutuel de Bretagne
est une fédération du groupe
Crédit Mutuel ARKEA

Crédit Mutuel
ARKEA

Crédits photos : Getty Images, iStock, Adobe Stock - Réf. 000 000 739 - Graphisme : studioetete.com.